

*Mission Permanente de la France  
auprès des Nations Unies  
Le Représentant Permanent Adjoint*

*One Dag Hammarskjöld Plaza  
245 East 47<sup>th</sup> Street, 44<sup>th</sup> Floor  
New York, N. Y. 10017*

JPL/aa  
N° 485

New York le 7 août 2008

Monsieur l'Ambassadeur,

Je vous remercie de bien vouloir transmettre à Son Excellence M. Ban Ki-moon,



*Liberté • Égalité • Fraternité*

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**PLAN**

**I. Les instruments conventionnels de droit international humanitaire (Conventions de**

**D. Mise en œuvre**

**2. Convention du 18 septembre 1997 sur l'interdiction de l'emploi de...**





Lutte contre les...

Cette obligation de diffusion du droit international humanitaire est satisfaite par la



en place un groupe de travail

sous protection spéciale" tenu par l'UNESCO<sup>6</sup>. A ce jour, la France n'a inscrit aucun site dans ce registre. La France réfléchit à l'établissement d'un inventaire particulier pour l'application

**B. Mise en œuvre**





V. Le Statut de Rome

